



# Rapport annuel 2008-2009

2533 rue Centre, bureau 101  
Montréal Qc H3K 1J9  
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381  
[www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

## Table des matières du rapport annuel

<b>Chapitre 1</b>	<b>Le conseil d'administration.....</b>	<b>4</b>
<b>Chapitre 2</b>	<b>L'équipe de travail .....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre 3</b>	<b>Activités de l'année dans chacun des axes d'intervention.....</b>	<b>8</b>
<b>Axe no 1</b>	<b>Notre mandat de Centre local d'aide juridique.....</b>	<b>8</b>
1.1	Les dossiers individuels et statistiques .....	8
1.2	Autres services offerts .....	12
<b>Axe no 2</b>	<b>Améliorer l'accès à la justice .....</b>	<b>13</b>
2.1	L'information et la formation sur les droits .....	14
2.2	<i>Les Jeudis de la Justice</i> .....	15
2.3	Les ateliers offerts dans les groupes.....	16
2.4	Préparation d'un guide sur les droits des personnes immigrantes .....	17
2.5	Autres participations.....	18
2.6	Participation au comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.....	18
2.7	Juin 2008 : une Lettre collective au ministre Dupuis.....	23
<b>Axe no 3</b>	<b>Participation aux activités communautaires et de concertation.....</b>	<b>24</b>
3.1	Défense collective des droits .....	24
3.2	Appuis aux organismes communautaires .....	24
3.3	Activités de quartier .....	25
3.4	Participation aux tables de concertation.....	25
<b>Chapitre 4</b>	<b>Perspectives pour 2009-2010.....</b>	<b>27</b>
<b>Les annexes</b>		
a.	Programmation et affiches des <i>Jeudis de la Justice</i> 2008 et 2009	
b.	Affiche activité 8 mars	
c.	Seuils d'admissibilité à l'aide juridique 2005 à 2009	
d.	Liste des membres de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique	
e.	Listes des appuis à la Coalition	
f.	Bulletin d'information de la Coalition et Bulletin de campagne électorale	
g.	Tableaux comparatifs seuils d'admissibilité et salaire minimum	
h.	Article du Bâtonnier du Québec	
i.	Lettre au ministre de la Justice	

### ***Un petit rappel...***

Aux environs des années 1968-69, au moment où des citoyens de Pointe-Saint-Charles commençaient à s'organiser avec des étudiants et professeurs de droit pour se donner des services juridiques, la Loi sur l'aide juridique n'existait pas. Les personnes pauvres n'avaient aucun moyen de faire valoir leurs droits.

C'est en 1970 que furent officiellement créés Les Services juridiques communautaires, par l'incorporation d'un organisme à but non lucratif contrôlé par les citoyens et dont les objectifs étaient de :

- promouvoir, obtenir et mettre à la disposition du public des services juridiques;
- d'établir, d'encourager et de maintenir des cliniques légales communautaires;
- encourager et promouvoir toute législation et autres mesures qui auraient pour effet d'aider les personnes économiquement faibles à comprendre et à défendre leurs droits.

La Loi sur l'aide juridique a été adoptée, en 1972, et mise en application en 1973 par le déploiement d'un réseau de bureaux à travers le Québec. Les cliniques juridiques autonomes, comme celle de Pointe-Saint-Charles ont pour la plupart été intégrées au réseau de l'aide juridique. Sont demeurées autonomes et ont obtenues le statut de Centre local d'aide juridique (prévu dans la Loi sur l'aide juridique) notre organisme et la Clinique juridique populaire de Hull.

Ainsi, notre organisme a conservé son autonomie, son statut d'organisme à but non lucratif, son conseil d'administration, son assemblée générale. L'accréditation à titre de Centre local d'aide juridique a ajouté l'offre des services prévus dans la Loi sur l'aide juridique à notre mission initiale. C'est donc dire que nous avons un double mandat :

- celui d'un organisme à but non lucratif travaillant par divers moyens à la reconnaissance et à la défense des droits des plus démunis;
- celui d'un Centre local d'aide juridique.

### **Le travail de notre organisme s'inscrit dans trois grands axes d'intervention :**

- Notre mandat de Centre local d'aide juridique;
- Le travail pour l'amélioration de l'accès à la justice et l'éducation aux droits;
- La participation aux activités communautaires et de concertation.

## 1. Le conseil d'administration

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration<sup>1</sup> a été composé des personnes suivantes :

Danielle Julien	Présidente	2010
Odeh Misleh	Vice-président	2010
Micheline Crompt	Trésorière Cooptée en cours d'année (à confirmer par AGA)	2010
Nicole Bouvier	Secrétaire	2010
Louise Gosselin		2010
Monique Hyppolite		2010
Zsuzsanna Jordan		2009
Sylvie Guyon	Cooptée en cours d'année (à confirmer par AGA)	2010
Lydia Bertrand Siebert	Cooptée en cours d'année (à confirmer par AGA)	2010
Poste citoyen vacant		
ODAS (organisme communautaire Petite Bourgogne)		2010
PasserElle (organisme communautaire Pointe-Saint-Charles) représenté par Édith Roy		2009
Raquel Sanchez	Représentante du personnel	
Lise Ferland	Coordonnatrice	

### Principaux dossiers traités par le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont tenu neuf (9) rencontres entre les mois d'août 2008 et mai 2009, au cours desquelles ils ont discuté et pris des décisions concernant :

<sup>1</sup> Le conseil d'administration compte 14 postes : 10 citoyens, 2 représentants d'organismes communautaires, une représentante des employés et la coordonnatrice de l'organisme, qui elle n'a pas de droit de vote

- ◆ Le suivi des orientations et du travail réalisé sur les différents axes d'intervention;
- ◆ La mise en œuvre du volet Amélioration de l'accès à la justice, entre autres par le suivi régulier des activités d'éducation aux droits;
- ◆ Notre participation et rôle au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, ainsi que les diverses actions de la Coalition;
- ◆ Le suivi de la gestion générale et administrative de l'organisme, incluant le financement, les relations de travail et l'embauche de personnel;
- ◆ Le suivi des activités communautaires et collectives dans les deux quartiers d'intervention en lien avec la mission de notre organisme et les besoins de la population;
- ◆ La révision du site Internet et la planification d'activités pour souligner le 40e anniversaire de l'organisme.

Dès le mois de septembre 2008, les membres du conseil d'administration et les membres du personnel ont tenu une rencontre conjointe dont l'objectif était de développer une meilleure connaissance des différents dossiers menés par chacune des personnes. Cette rencontre s'est déroulée dans une atmosphère détendue et conviviale et fut ainsi un moment privilégié pour échanger et partager sur le travail à réaliser ensemble.

Les membres du conseil d'administration sont appelés à participer à différents comités de travail selon les besoins :

- Comité de relations de travail (négociation de conventions collectives);
- Comité de sélection et d'évaluation du personnel;
- Comité de réflexion sur la retraite progressive;
- Autres comités ad hoc (au besoin).

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration a aussi procédé, avec la participation du personnel, à l'évaluation du travail de la coordonnatrice.

## 2. L'Équipe de travail

Au cours de la dernière année, les différents postes de travail ont été comblés par 12 personnes. Nous avons de plus eu l'appui de deux étudiantes.

Les adjointes juridiques :	Nicole Bergeron, Raquel Sanchez et Danielle Whitford
Au poste de réceptionniste-secrétaire	Andrée Besner (4jrs/sem) Marie-José Gustave (1jr/sem, contractuelle)
Les avocatEs :	Alain Ouellet, Stéphane Proulx et Katherine Ramsey (jusqu'au début juillet)
La stagiaire du Barreau	Josianne Lavoie (septembre 08 à mars 09) Avocate contractuelle depuis mars 2009.
La responsable de la comptabilité (4 jrs/sem)	Danielle L'Écuyer-Labonté
L'organisatrice communautaire 2 jrs/semaine :	Claude-Catherine Lemoine
Étudiante Stagiaire en techniques juridiques	Marjolaine Dagenais-Côté (été 2008) Ana Patricia Vega Rodriguez (janv. à juin 2009)
Et, la coordonnatrice-avocate :	Lise Ferland

### Organisation de notre travail

Les défis reliés à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de priorités de travail sont nombreux. Il est donc essentiel de mettre en place des moyens et méthodes de travail visant à assurer la cohésion des interventions et un réel travail d'équipe. Ainsi, l'équipe de travail s'est dotée des mécanismes suivants :

- Une rencontre statutaire mensuelle de tous les membres de l'équipe pour discuter l'organisation du travail, les suivis de gestion, les activités d'éducation aux droits, notre participation à la Coalition, la mise à jour des informations sur les dossiers de quartier, etc.;

- Des rencontres des avocatEs et stagiaire : discussion de dossiers, échange sur divers aspects du droit, planification du travail;
- Des rencontres entre les adjointes juridiques : échange sur le travail, organisation et répartition du travail;
- Des rencontres entre la coordonnatrice et l'organisatrice communautaire pour le suivi et la planification des activités, des moyens de communications, etc.;
- Les suivis de dossiers juridiques individuels par les équipes adjointes/avocatEs;
- Les suivis administratifs et financiers entre la coordonnatrice et la responsable de l'administration;
- S'ajoutent quelquefois des rencontres d'équipe ad hoc sur des sujets particuliers ou des rencontres de formation;
- Et finalement, en début de l'année une journée de planification et en fin d'année un bilan.

Il est important de souligner que le travail réalisé par notre organisme s'appuie largement sur une équipe expérimentée, dévouée, engagée et stable. Ajoutons que la majorité des membres de l'équipe de travail compte de nombreuses années de service au sein de notre organisme. Nous parlons ainsi de six personnes qui travaillent aux Services juridiques depuis 20 années et plus.

Dans ce contexte et compte tenu que certaines personnes approchent de l'âge de la retraite, il y a une nécessité de réfléchir et de mettre en place des moyens pour assurer la relève. Une attention particulière doit être accordée au transfert des connaissances et des compétences.

Une réflexion quant à la faisabilité de la retraite progressive est aussi en cours et une expérimentation a été faite au cours de l'année 2008-2009 au poste de réceptionniste-secrétaire.

Ces réflexions se mènent dans un esprit qui aborde les changements organisationnels dans un objectif de préserver l'essence et la mission de notre organisme et qui, tout en tenant compte des besoins des personnes qui composent l'équipe de travail, voit aux besoins du collectif.

### 3. Activités de l'année dans chacun des axes d'intervention

#### Axe 1

#### Notre mandat de Centre local d'aide juridique

*En vertu de la Loi sur l'aide juridique, notre organisme détient une accréditation de la Commission des services juridiques et le statut de **Centre local d'aide juridique**.*

*En vertu de ce statut, nous devons offrir à la population des quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne les services individuels prévus à la Loi sur l'aide juridique (sauf en matière criminelle et jeunesse). À ce titre, nous obtenons un financement annuel du réseau de l'aide juridique, plus précisément du Centre communautaire juridique de Montréal puisque nous offrons les services dans deux quartiers montréalais de Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles.*

#### 1.1 Les dossiers individuels

Nous avons reçu **1 152** demandes d'aide juridique qui se répartissent ainsi :

- 540 dossiers ont été ouverts pour des résidents de Pointe-Saint-Charles;
- 329 dossiers pour des résidents de Petite-Bourgogne;
- 237 mandats d'aide juridique ont été émis pour des personnes désirant être représentées par un avocat exerçant en pratique privée;
- 46 demandes ont été refusées.

Il va sans dire que cette partie de notre mandat monopolise la majorité des énergies de notre équipe.

Les mandats qui nous sont confiés par les personnes qui requièrent nos services en vertu de la Loi sur l'aide juridique sont souvent complexes. À titre d'avocats et avocates, nous devons faire valoir leurs droits. Nous agissons pour et avec les citoyens que nous représentons. Tout ce travail nécessite du temps de recherche, de rédaction, de négociation, des présences devant divers tribunaux, des rencontres avec les personnes que nous représentons, etc.. Il s'agit d'un travail



spécialisé qui comporte son lot d'exigences et une perpétuelle mise à jour des connaissances.

Dans notre travail au quotidien, nous faisons des efforts constants pour être attentifs aux demandes, offrir un accueil chaleureux et respectueux des personnes. Nous tentons de faire en sorte que les personnes comprennent le processus judiciaire dans lequel elles sont impliquées. Régulièrement, nous travaillons en lien avec les autres organismes qui peuvent être des partenaires vers des solutions aux différents besoins des personnes. Tous ces efforts sont pour nous des marques de respect à l'égard des citoyens et une des formes d'accès à la justice.

Comme par le passé, beaucoup de dossiers ont été consacrés à des problèmes de droit de la famille et quantité de procédures ont été faites pour des divorces, des demandes de pension alimentaire et des demandes de garde d'enfant. Notre équipe a développé une expertise particulière dans des domaines du droit social, dans la défense des droits économiques et sociaux et plusieurs personnes à qui nous offrons des services ont eu gain de cause dans leur contestation de décisions injustes qui leur étaient imposées. Par exemple,

- une personne a été réinscrite sur la liste d'admissibilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour l'obtention d'un logement à loyer modique. Cette personne avait demandé d'être relocalisée dans un logement sans escalier en raison de son état de santé mais sa demande avait été rejetée par l'OMHM qui prétendait que son état de santé ne l'empêchait pas de monter et descendre les escaliers. Cette personne a contesté cette décision et obtenu gain de cause;
- une autre a obtenu l'annulation d'une réclamation d'un montant d'argent détenu dans un Régime d'épargne étude pour ses enfants, par l'aide sociale au motif que c'est le bureau d'aide sociale qui avait fait une erreur administrative;
- d'autres ont obtenu la reconnaissance de leurs contraintes sévères à l'emploi et donc la hausse de leur prestation d'aide sociale. Plusieurs demandes ont été faites afin que des dettes d'aide sociale ou le montant des retenues à même l'aide soient annulés ou diminués.

Ce ne sont que quelques exemples, mais nous devons indiquer que régulièrement, les personnes qui sont aux prises avec les administrations gouvernementales doivent contester diverses décisions et mesures restrictives qui s'appliquent à leur égard.

## Demandes d'aide juridique traitées

Dossiers ouverts	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
<b>Pointe-Saint-Charles</b>	540	581	627	549	649
<b>Petite-Bourgogne</b>	329	360	361	348	293
<b>Total</b>	<b>869</b>	<b>941</b>	<b>988</b>	<b>897</b>	<b>942</b>
<b>Mandats</b>	237	216	185	238	316
<b>Refus</b>	46	47	35	26	50
<b>Demandes traitées TOTAL</b>	<b>1152</b>	<b>1204</b>	<b>1208</b>	<b>1161</b>	<b>1308</b>

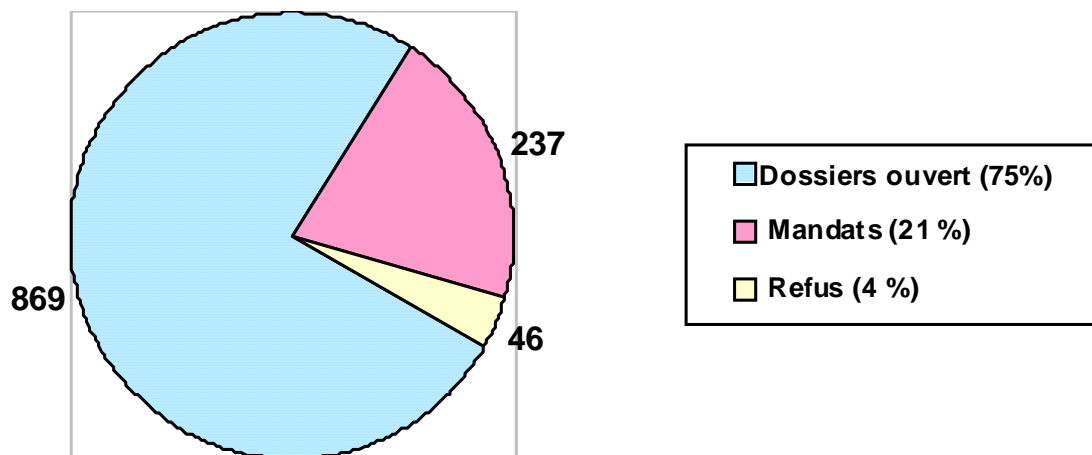
Les résultats de la dernière année indiquent une légère baisse du volume de dossiers traités face à l'année précédente. Parmi les facteurs ayant eu une influence au cours de la dernière année, mentionnons :

- le fait que nous avons eu pendant quelques mois une réduction d'effectifs (3 avocatEs au lieu de 4);
- la Loi sur l'aide juridique est très restrictive au niveau des seuils d'admissibilité financière<sup>2</sup>. Rappelons qu'une personne seule qui travaille au salaire minimum gagnera environ 18 000 \$/année mais qu'elle n'est aucunement admissible à l'aide juridique;
- le changement dans les caractéristiques socio-économiques de la population et ce, en lien avec les seuils excessivement bas d'admissibilité à l'aide juridique doivent être analysés et peuvent aussi constituer un facteur de variation dans les demandes de service.

<sup>2</sup> Voir la section sur la Coalition pour l'accès à l'aide juridique page 18

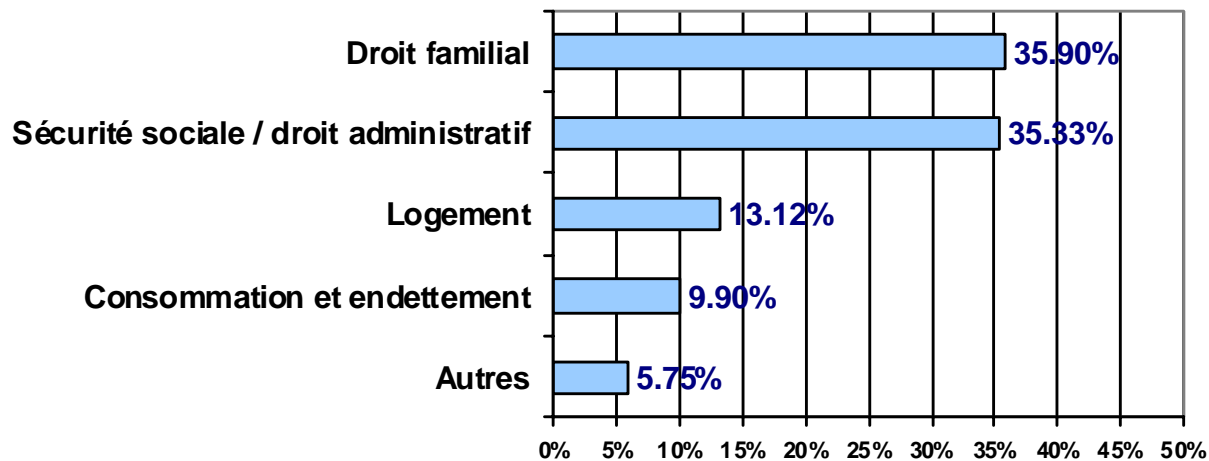
## Résumé volet aide juridique 2008-2009

**1152 DEMANDES REÇUES**



## Répartition des dossiers selon les secteurs de droit

**2008-2009**



## 1.2 Autres services offerts

- Nous offrons aussi un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous;
- Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou directement au bureau). Il ne s'agit pas d'un service de consultations juridiques complètes mais bien d'un service qui permet d'évaluer avec les personnes la nature de leur problème, l'urgence de la situation et de les diriger vers les ressources appropriées. Nous répondons ainsi à plus de 1 000 demandes d'information par année.

## Axe 2

### Améliorer l'accès à la justice

*L'accès à la justice débute par la connaissance de ses droits et des moyens pour les faire valoir. Il est donc primordial pour nous d'offrir à la population des activités d'information visant à ce que les personnes puissent s'approprier des notions juridiques, des moyens de se faire respecter et certains rouages du système judiciaire, etc..*

*L'accès à la justice s'expérimente dans de multiples situations de la vie de tous les jours et rarement devant les tribunaux. La diffusion d'information et la formation sont donc deux moyens au cœur de notre action. Nous visons ainsi à outiller les personnes pour la prévention de situation malheureuses.*

Mentionnons que les activités d'information, de formation et d'éducation aux droits ne sont pas comprises dans les services offerts via la Loi sur l'aide juridique. Nous ne recevons donc pas, via le financement qui est rattaché à notre mandat de Centre local d'aide juridique, de ressources pour ce volet de notre mission. C'est via notre statut d'organisme à but non lucratif de défense collective des droits que nous obtenons un soutien financier via le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) dans le cadre du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole (volet : soutien à la défense collective des droits).

Cette année, nous avons obtenu une augmentation substantielle de subvention qui est passée de 13 000 \$ à 25 000 \$. C'est avec cette subvention que nous avons créé le poste d'organisatrice communautaire à temps partiel pour prendre en charge et structurer les activités telles que les *Jeudis de la Justice*.

La personne qui occupe ce poste a de plus la responsabilité de la planification et de l'organisation des activités d'éducation aux droits réalisées par notre équipe ou en lien avec d'autres organismes du milieu, des moyens de communication de l'organisme et elle accorde un soutien à la Coalition sur l'accès à la justice.

Cet ajout à notre équipe a permis une offre d'ateliers beaucoup plus diversifiée, intéressante et mieux structurée. Et, les résultats en témoignent.

## 2.1 L'information et la formation sur les droits

Les principaux éléments mis en œuvre à ce chapitre ont été :

- ◆ Maintien de notre site Internet et des capsules d'information sur l'aide sociale : [www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org) ;
- ◆ Révision complète du site Internet incluant l'ajout d'une section indépendante pour la Coalition sur l'accès à l'aide juridique. Le site sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle et mis en ligne début juin 2009;
- ◆ Offre de documentation juridique – sur divers sujets – disponible gratuitement au bureau (dépliants et matériel produit ou disponible lors des sessions d'information);
- ◆ Communication avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services et activités.

### **Moyens de diffusion utilisés au cours de la dernière année :**

- envoi postal (liste de plus de 300 personnes ou organismes);
- envoi par courriel;
- préparation et large diffusion de dépliants présentant la programmation automne et hiver des *Jeudis de la Justice*;
- installation d'un babillard des *Jeudis de la Justice* dans l'entrée de notre immeuble;
- annonce ou article dans le journal local la Voix populaire;
- affichage dans les lieux publics et les organismes;
- diffusion de nos activités via les outils de communication de la Table de concertation des groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles Action Gardien (site Internet, le bulletin La Pointe s'affiche), etc..

## 2.2 *Les Jeudis de la justice*

Il s'agit d'un programme de conférences/ateliers offerts gratuitement à nos bureaux. Cette formule en est à sa troisième année d'existence.

Les ateliers ont lieu une fois par mois, le jeudi, en alternance l'après-midi et le soir et ce, dans un objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes. Ces ateliers ont été offerts en français mais nous nous assurons toujours de répondre en anglais à des questions.

Avec l'amélioration des moyens de diffusion des activités, nous avons constaté une augmentation de la participation. Les commentaires reçus dans le milieu tant de nos partenaires que des citoyens nous indiquent que ce type d'activités reçoit un accueil favorable et répond à un besoin. *Les Jeudis de la Justice* sont maintenant bien implantés dans notre milieu et reconnus parmi notre offre de services.

Ces ateliers ont été offerts soit par les avocates et avocats de notre équipe ou en partenariat avec des organismes spécialisés dans certains secteurs de défense des droits. Nous maintenons une formule axée sur la vulgarisation d'information juridique, dans un climat convivial et avec des groupes de dimension permettant le dialogue et les échanges.

Au cours de la dernière année, nous avons offerts des ateliers en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, Option consommateurs, l'Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de santé mentale et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

### **En 2008-2009**

- Nous avons offerts neuf (9) *Jeudis de la Justice*, incluant une journée *Portes ouvertes* en avril 2009;
- Il y a eu un total de 144 participants aux ateliers;
- Des groupes variant de 4 à 40 personnes;
- Un des ateliers a été offert deux (2) soirées vu le grand nombre d'inscriptions.

### **Les Jeudis de la Justice de l'automne 2008**

- *Coup d'œil juridique sur la vie de couple*, avec Me Stéphane Proulx;
- *Un consommateur averti en vaut dix*, en collaboration avec Option consommateurs;
- *La discrimination ? Non merci !* en collaboration avec la Commission des droits de la personne et de la Jeunesse.

### **Les Jeudis de la Justice de l'hiver 2009**

- *Ensemble contre les punaises: agir efficacement*, avec Me Alain Ouellet, en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et un exterminateur professionnel;
- *Responsabilités de membres d'un conseil d'administration*, avec Me Lise Ferland. Nous avons fait deux ateliers pour répondre à la demande !;
- *Que faire si un proche a un problème de santé mentale*, en collaboration avec l'Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale;
- *Succession et testament : prenez de l'avance!*, avec Me Alain Ouellet.

## **2.3 Les ateliers offerts dans des groupes**

Nous offrons aussi des ateliers d'information juridique directement dans les groupes communautaires, à partir des demandes et besoins exprimés par les membres et participants de ces groupes. Les thèmes et l'horaire des rencontres sont déterminés conjointement par le groupe et les membres de notre équipe.

Entre les mois de septembre 2008 et mai 2009, il y a eu 12 ateliers sur les thèmes suivants :

- Responsabilités et fonctionnement d'un conseil d'administration;
- Endettement;
- Régime de l'aide juridique;



- Coopératives d'habitation;
- Rencontre avec une avocate : réponse à diverses questions;
- Succession et testament;
- Se préparer pour une audition à la cour;
- Soutien gouvernemental aux familles;
- Retraite au Québec;
- Demandes de pardon.

## **2.4 Préparation d'un Guide sur les droits des personnes immigrantes**

Traditionnellement, la population du quartier Pointe-Saint-Charles était majoritairement composée de québécois francophones et de québécois d'origine irlandaise de langue maternelle anglaise. Depuis quelques années, nous constatons l'arrivée de personnes de nombreuses autres origines ethniques. Plusieurs de ces personnes sont de l'immigration récente et font face à diverses problématiques en lien avec leur statut au Canada. De plus, se posent régulièrement des questions quant à leurs droits et recours à travers toutes les lois à caractère social en vigueur au Québec. Nous avons constaté que les intervenants des divers organismes communautaires ou sociaux n'ont pas les informations ni les outils pour bien diriger les personnes qu'ils tentent d'aider.

Nous-mêmes avons constaté cette lacune et la difficulté de trouver les informations adéquates. Nous avons donc pris l'initiative de préparer un guide permettant aux intervenants de connaître les diverses mesures de protection sociale et leur application en fonction des divers statuts des personnes immigrantes ou temporairement au Canada.

Ce travail est en cours de réalisation et devrait être diffusé largement en 2009-2010.

## **2.5 Autres participations**

*Novembre 2008* : Accueil et visite aux Services juridiques d'un groupe de personnes suivies par l'hôpital Douglas, par Me Stéphane Proulx.

*Automne 2008* : Participation des avocatEs de notre bureau à un congrès de réflexion sur les 35 ans du réseau de l'aide juridique et les perspectives d'avenir pour garder un réseau fort et au service de la population, organisé par les syndicats d'avocats de l'aide juridique.

*Avril 2009* : Participation de Me Alain Ouellet à un colloque sur la violence faite aux aînés.

*Mai 2009* : Tenue d'un kiosque d'information au rendez-vous des aînés (madame Danielle Whitford).

*Septembre 2008 et avril 2009* : Participation de Me Lise Ferland, à deux conférences avec les étudiants des différentes facultés de droit (clinique juridique UQAM et association Pro Bono) pour présenter le travail réalisé par notre organisme et la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

*Au cours de l'année* : différentes rencontres avec des étudiants ou stagiaires pour discuter de l'approche d'intervention et de l'histoire de notre organisme.

## **2.6 Participation au comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique**

Depuis toujours, nous avons participé activement dans les actions visant une amélioration de la Loi sur l'aide juridique puisqu'il s'agit d'un des principaux moyens d'accès à la justice au Québec.

On se rappellera qu'en 2004, lors des dernières consultations gouvernementales menées sur le régime de l'aide juridique, nous avons défendu la nécessité et l'urgence d'une augmentation importante des seuils d'admissibilité.

En mai 2005, le rapport Moreau, du nom du député responsable de ladite consultation, était déposé. Ce rapport recommandait une hausse immédiate des seuils d'admissibilité à l'aide juridique (12 500 \$ pour une personne seule). Le ministre de la Justice de l'époque, Yvon Marcoux, avait cependant décidé de proposer une faible hausse des seuils d'admissibilité financière étalée sur cinq (5)

années (2006-2010). Nous avons, avec d'autres groupes communautaires, contesté cette timide réforme<sup>3</sup>.

En 2007, nous avons constaté que les argents promis pour réaliser ladite réforme n'étaient pas utilisés et que la réforme ne produisait aucun effet positif : il n'y avait pas plus de personnes ayant accès à des services juridiques. Cet état de fait s'est confirmé.

Il nous est donc apparu qu'il fallait agir immédiatement et non pas attendre 2010 pour remettre de l'avant nos revendications pour plus d'accès à la justice. Nous avons donc été au cœur de la création de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique qui a vu le jour en septembre 2007.

Diverses actions ont été menées par la Coalition depuis sa création mais il est apparu que le gouvernement est demeuré fermé à toutes les demandes de la Coalition.

---

<sup>3</sup> Voir en annexe les seuils d'admissibilité à l'aide juridique – 2005 à 2009 (annexe c)



## COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

***Aide juridique : UN VIRAGE S'IMPOSE***  
**Même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique**

- La Coalition compte maintenant 47 membres<sup>4</sup>;
- Plus de 244 autres organismes ont aussi signifié, au ministre de la Justice, leur appui aux revendications de la Coalition<sup>5</sup>.

Le principal facteur d'exclusion des personnes à l'aide juridique étant les seuils d'admissibilité financière, les demandes de la Coalition ont ainsi été formulées<sup>6</sup> :

- que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/sem.) aient accès gratuitement à l'aide juridique;
- que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérantes et de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence;
- que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel et non sur une base annualisée;
- que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

Au cours de la dernière année, nous avons été au cœur de toutes les activités et actions de la Coalition. Lise Ferland en est la porte-parole et Claude Catherine Lemoine a assumé la majorité du travail de communication avec les membres de la Coalition et la réalisation des outils d'information. Elles ont consacré une grande partie de leur temps de travail à ce dossier. Plusieurs autres personnes de l'équipe de travail ont aussi contribué par leur présence, soutien administratif, participation à des manifestations, etc..

<sup>4</sup> Voir la liste des membres : annexe d

<sup>5</sup> Voir la liste des appuis par thèmes : annexe e

<sup>6</sup> Voir le bulletin d'information : annexe f

***Parmi les principales actions de la Coalition mentionnons :***

- 10 rencontres du comité de coordination au sein duquel nous avons exercé le leadership;
- Organisation et participation à une manifestation le 4 septembre 2008 devant le Palais de justice de Montréal à l'occasion de l'ouverture des tribunaux;
- Une rencontre avec le ministre de la Justice de l'époque monsieur Dupuis, le 6 octobre 2008;
- Préparation et diffusion d'un bulletin d'information spécial durant la campagne électorale provinciale de 2008; envoi du matériel de la campagne à tous les membres et diffusion large;
- Participation avec d'autres Coalitions et groupes nationaux à différentes actions durant la campagne électorale;
- Maintien à jour du site Internet (communiqués, dernières informations);
- Communication régulière avec les membres de la Coalition;
- Communications avec le cabinet de la nouvelle ministre de la Justice, madame Kathleen Weil;
- Rencontre et communication avec la porte-parole en matière de justice du parti québécois, madame Véronique Hivon;
- Divers communiqués de presse et suivi avec des journalistes;
- Maintien d'un lien avec le Barreau du Québec et participation de certains membres du coco de la Coalition à un comité de travail sur l'aide juridique;
- Présence à Québec lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice (mai 2009);
- Une rencontre avec la nouvelle ministre de la Justice aura lieu le 25 juin 2009.

**La poursuite des actions de la Coalition**

Le travail de pression et de sensibilisation réalisé par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique en est un de longue haleine. Il est difficile de faire comprendre dans les médias et sur la place publique le déni de droit que constitue un accès si limité à des services juridiques.

Nous croyons avoir réussi à mieux faire comprendre le fait que la réforme annoncée par le ministre de la Justice n'en est pas une, que la hausse des seuils est si minime que la réforme ne produit aucun résultat. Nous avons aussi réussi à mettre en lumière que le gouvernement avait promis d'investir 6 millions \$ par

année pendant les cinq années de la réforme, mais que finalement il ne met pas un cent de plus.

Malgré cela, la Coalition se bute à une fermeture complète de la part du ministère de la Justice et de la Commission des services juridiques qui continuent de vanter les mérites de la réforme de 2006-2010. Il n'y a aucune ouverture à regarder les résultats. Pourtant, les statistiques annuelles de la Commission des services juridiques démontrent que les résultats sont à ce point minces que l'on doit qualifier la réforme d'échec. En fait, les légères hausses ne permettent que de maintenir le statu quo. Il n'y a là aucun gain en termes d'admissibilité.<sup>7</sup>

Soulignons qu'au cours de la dernière année, le bâtonnier du Québec<sup>8</sup> a pris position en faveur d'une action de rehaussement des seuils d'admissibilité et il a dénoncé l'inaction actuelle en des termes assez forts :

*« Il nous faut aussi sérieusement travailler à l'augmentation des seuils d'accessibilité à l'aide juridique, qui sont honteusement bas pour une société aussi riche que la nôtre et qui ont pour effet de maintenir des gens à faibles revenus dans une précarité dégradante. »*

Nous sommes à la veille de la fin de cette réforme derrière laquelle le ministère de la Justice se réfugie. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 est la dernière année d'indexation. Par la suite, il n'y a rien de prévu. Il faut donc poursuivre les pressions pour que dès maintenant, des analyses soient faites en vue de mettre en place de nouvelles mesures qui, cette fois, auront un réel impact sur la population.

La nouvelle ministre de la Justice, madame Weil, a fait plusieurs déclarations quant à ses préoccupations pour l'accès à la justice et sa volonté d'agir en ce sens. Diverses initiatives sont à l'étude telles l'utilisation de moyens alternatifs de règlements de différends mais selon nous, ces moyens doivent être réfléchis et mis en place en complément et non en remplacement d'un rehaussement significatif des seuils d'admissibilité à l'aide juridique.

C'est dans cette perspective qu'une délégation du comité de coordination de la Coalition rencontrera madame Weil, ministre de la Justice, le 25 juin prochain.

---

<sup>7</sup> Voir les tableaux comparatifs annuels des seuils d'admissibilité et du salaire minimum : annexe g

<sup>8</sup> Article paru dans le journal du Barreau, janvier 2009: annexe h

## **2.7 JUIN 2008 : une Lettre collective des citoyens au ministre Dupuis**

À l'occasion de l'assemblée générale de juin 2008, nous avons tenu une discussion avec les citoyens sur le thème de l'accès à la justice. Cet échange avait permis aux personnes présentes d'indiquer ce qui, pour elles, constituait des difficultés ou carrément des négations d'accès à la justice. Cet échange avait aussi permis d'identifier des pistes d'action concrètes pour aider les citoyens.

Comme il l'avait été décidé en assemblée générale, une lettre contenant l'essentiel des idées émises par les citoyens, fut envoyée à la fin juin 2008, au ministre de la Justice, monsieur Dupuis. Cette lettre n'a eu aucune suite.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Copie de la lettre : annexe i

### Axe 3

## Participation aux activités communautaires et de concertation

### 3.1 Défense collective des droits

Nous avons travaillé en collaboration avec l'ODAS (Organisation d'aide aux sans-emploi) sur certains aspects de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

- Rédaction d'une opinion juridique sur les avoirs liquides des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

Nous avons aussi maintenu notre appui à monsieur Abdelkader Belaouni, réfugié en sanctuaire à l'Église St-Gabriel, depuis maintenant plus de trois années, pour la reconnaissance de son statut au Canada.

Nous avons aussi participé et appuyé les revendications des organismes communautaires dans les luttes sociales menées pour obtenir le respect et la reconnaissance de droits tels : logement, aide sociale, consommation, dossiers de quartier touchant l'accès à des services ou touchant la qualité de vie, etc..

### 3.2 Appuis aux organismes communautaires

- Soutien aux organisations communautaires sur les aspects juridiques de leur pratique et des services à la population; nous avons fait de nombreuses consultations et avis juridiques;
- Participation de membres de notre équipe au conseil d'administration d'organismes : *Lise Ferland* : Cité des Bâisseurs, *Stéphane Proulx* : Formétal;
- Soutien particulier à la Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles : pendant une partie de l'année nous avons maintenu le prêt d'un espace de bureau pour l'équipe d'Action Gardien et nous avons fait la gestion des paies des employés. L'équipe d'Action-Gardien a maintenant ses propres locaux au Centre Lorne et un service autonome pour la gestion des paies depuis son incorporation.



### 3.3 Activités de quartier

- Fête de solidarité du Carrefour d'éducation populaire;
- Festival de la Petite-Bourgogne;
- Le Labyrinthe de la solidarité du Carrefour (participation à la réalisation de tuiles pour souligner l'aspect de la Justice);
- Journée internationale de la Femme :

Pour la première fois, nous avons lancé l'idée d'une activité à l'occasion de la Journée internationale de la Femme. Cette invitation aux organismes du quartier s'est traduite par l'organisation d'une activité collective pour souligner le 8 mars. Cette activité s'est tenue le jeudi 12 mars et a pris la forme d'un 5 à 7 convivial sous le thème : « *Une histoire de luttes et de gains qui se poursuit* ».

Les femmes et groupes du quartier y ont identifié, à travers une ligne du temps, les principaux gains réalisés au niveau des droits et aussi certains gains particuliers pour le quartier. Chaque groupe a ainsi pu participer, à partir de ses préoccupations propres, à broser un tableau assez complet des différents droits touchant les femmes. La discussion visait aussi à identifier, à partir d'un retour historique les enjeux actuels et immédiats qui mobilisent les femmes.

La ligne du temps collective a pris forme sur plusieurs grands cartons et illustre la diversité des groupes impliqués et de leurs préoccupations. Elle peut être transportée, installée de nouveau, complétée au besoin. Nous l'avons d'ailleurs exposée à notre kiosque lors de la Soirée Solidarité du Carrefour. D'autres groupes prévoient aussi l'exposer dans leurs locaux.

### 3.4 Participation aux tables de concertation

Pour nous, il est essentiel d'ancrer notre travail dans les réalités des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. En ce sens, il est important de participer aux instances de concertation. Nous avons été impliqués dans les tables de concertation de chacun des quartiers.

Le fonctionnement de chacune des tables de concertation et les enjeux et dossiers étant propres à chaque quartier, notre participation s'en trouve différente.

Lise Ferland participe à Action Gardien et Alain Ouellet au comité habitation de la Petite Bourgogne.

**Table de concertation Action-Gardien :**

- Participation aux rencontres régulières (à chaque trois semaines);
- Participation au comité aménagement et implication importante dans le dossier du développement des terrains du CN;
- Participation à quelques comités ad hoc comme : attribution de fonds et membership.

**Table de concertation de la Petite-Bourgogne :**

- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Participation au Comité habitation / sécurité de la Petite-Bourgogne et suivi des dossiers Tri-Postal et Développement de Griffintown. À noter qu'au cours de la dernière année, ce comité a connu quelques difficultés organisationnelles qui ont réduit le nombre de rencontre et les dossiers traités. Une réorganisation étant souhaitée pour la prochaine année.

## 4. Perspectives pour 2009-2010

L'année 2010 marquera 40 années d'existence de notre organisme et surtout, 40 années d'efforts et d'engagement pour plus de droits, d'équité et de justice dans notre milieu et au sein de la société.

Notre travail se poursuivra dans la continuité des valeurs qui ont porté nos actions à travers les années : un engagement clair en faveur de la population, la défense des droits, un travail qui se veut engagé, un travail d'équipe en concertation avec le milieu et surtout des actions concrètes pour l'accès à la justice dans le respect de la population, de ses besoins et de ses droits.

### **Au niveau de notre mandat de Centre local d'aide juridique :**

- ◆ Fournir le plus de services possibles compte tenu de la Loi;
- ◆ Nous assurer que nos services soient connus de la population;
- ◆ Continuer le travail d'équipe, l'approche d'ouverture, de respect et de promotion de la dignité des personnes.

### **Au niveau de notre fonctionnement :**

- ◆ Porter une attention particulière à l'intégration de nouvelles personnes au sein de l'équipe entre autres, au poste d'organisation communautaire et à l'accueil;
- ◆ Mise en place de moyens pour la retraite progressive, le transfert de connaissance, développer des outils de travail, préparer la relève, etc..

### **Au niveau de l'Accès à la justice :**

- ◆ Poursuivre notre implication importante dans la campagne pour l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et ce, dans le contexte où la réforme sur cinq ans se termine en 2010;
- ◆ Poursuivre nos activités d'éducation aux droits entre autres par les *Jeudis de la Justice* et autres ateliers d'information.;

- ◆ Augmenter et améliorer l'utilisation du site Internet comme moyen de diffusion d'informations et communication avec nos membres et avec les citoyens;
- ◆ Terminer le Guide sur les droits des personnes immigrantes et en assurer la diffusion;
- ◆ Continuer à réfléchir et tenter de mettre en place des moyens concrets d'accès à la justice.

**Au niveau de la Vie de quartier et concertation**

- ◆ Poursuivre notre implication dans les coalitions de quartier;
- ◆ Souligner les 40 années d'existence de notre organisme en 2010.

\*\*\*\*\*

Mai 2009